

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 26 FEVRIER 2018 A 19H00
(articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

| | | | | |
|-------------------------------------|--------------------|--|---|---|
| Conseillers en exercice : 33 | Quorum : 17 | Présents : - 30 pour la 1 - 31 à partir de la 2 | Représentés : - 1 pour la 1 - 2 à partir de la 2 | Absents : - 2 pour la 1 - 0 à partir de la 2 |
|-------------------------------------|--------------------|--|---|---|

Étaient présents : MMES GAUCHER, RIFFARD, SALLIER, ESCOFFIER, FALIEZ, JAECK-ROCHETTE, RENAUD, COSTEROUSSÉ, GATTEGNO, MALLET, DELARBRE, COURTIAL, BOUIS.

MME OLU à partir de la délibération n°2.

MM. DARNAUD, COQUELET, CREMILLIEUX, BLACHE, FRACHON, GOUNON, BERNAUD, MIENVILLE, PACHOT, MERLIN, BOUSSARD, MEUNIER, MUSSARD, SCHMITT, GAILLARDON, CONSOLA, REY.

Était excusé : M. RODRIGUEZ.

MME BSERENI à partir de la délibération n°2.

Étaient absentes : MMES OLU, BSERENI pour la délibération n°1.

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat :

M. RODRIGUEZ à M. CREMILLIEUX.

MME BSERENI à MME OLU.

Secrétaire de Séance : MME ESCOFFIER.

N°18-09 : CONVENTION ENTRE LE CDG 07 ET LA VILLE POUR LA MISSION FACULTATIVE RELATIVE A LA CNRACL – AVENANT N°1

RAPPORTEUR : Sylvie GAUCHER

Par délibération n° 2016-013 du 8 février 2016, le Conseil municipal a approuvé par convention l'adhésion de la Ville à la mission du CDG de l'Ardèche relative au contrôle et au suivi des dossiers de retraite CNRACL des agents publics de la commune pour une durée de 2 ans.

Cette convention arrivant à son terme, le CDG de l'Ardèche propose de prolonger la convention initiale pour l'année 2018 sans évolution des tarifs.

Aussi, vous est-il proposé d'approuver l'avenant numéro 1 à la convention entre le CDG de l'Ardèche et la ville relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL dont un modèle est ci-annexé.

DELIBERATION :

Le Conseil municipal,
Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve l'avenant n°1 ci-annexé de la convention relative au contrôle et au suivi des dossiers de retraite CNRACL des agents publics de la commune.

Article 2 : autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°1 et tout document subséquent.

Article 3 : dit que la dépense sera inscrite en tant que de besoin au budget principal de la commune.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

18-010 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB HANDI VALIDE GUILHERAND-GRANGES (CHVGG)

RAPPORTEUR : André COQUELET

La Municipalité souhaite poursuivre sa démarche de partenariat avec les clubs sportifs guilherandais-grangeois.

Ainsi, celle-ci souhaite apporter un soutien particulier au haut niveau amateur traduisant une volonté d'accompagner les clubs vers l'élite.

Le soutien financier à ce titre est donc lié aux niveaux de pratique et à l'excellence des sportifs.

Pour la saison 2017/2018, cette aide pour le haut niveau amateur bénéficiera au Club Handi Valide Guilherand-Granges (CHVGG) pour sa participation au championnat de Nationale 2.

A ce titre, la Ville versera une aide financière de 600 € pour la saison sportive 2017/2018, prendra à sa charge certains frais de transport pour les compétitions officielles des plus de 18 ans, hors départements Drôme-Ardèche, les frais d'arbitrage sur présentation de justificatifs et mettra gracieusement à disposition ses équipements sportifs en fonction des disponibilités.

En retour, le club s'engage à participer aux manifestations de la Ville et à chercher des financements propres.

L'ensemble de ces engagements sont formalisés au travers de la convention ci-annexée.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal,
Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1er : autorise Madame la Maire à signer ladite convention.

Article 2 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

18-011 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB HANDI VALIDE GUILHERAND-GRANGES (CHVGG)

RAPPORTEUR : André COQUELET

La Municipalité souhaite poursuivre sa démarche de partenariat avec les clubs sportifs guilherandais-grangeois.

Ainsi celle-ci souhaite apporter un soutien particulier au haut niveau amateur traduisant une volonté d'accompagner les clubs vers l'élite.

Le soutien financier à ce titre est donc lié aux niveaux de pratique et à l'excellence des sportifs.

Pour la saison 2017/2018, cette aide pour le haut niveau amateur bénéficiera au club Handball Guilherand-Granges (HBGG) pour sa participation au championnat de Nationale 3 Masculine.

A ce titre, la Ville versera une aide financière de 11 500 € pour la saison sportive 2017/2018, composée d'une subvention de fonctionnement de l'OMS de 4 500 € et d'une subvention haut niveau de 7 000 €, prendra à sa charge certains frais de transport pour les compétitions officielles des plus de 18 ans, hors départements Drôme-Ardèche, les frais d'arbitrage sur présentation de justificatifs et mettra gracieusement à disposition ses équipements sportifs en fonction des disponibilités.

En retour, le club s'engage, en outre, à participer aux manifestations de la Ville, aux Temps d'Activités Périscolaires et à chercher des financements propres.

L'ensemble de ces engagements sont formalisés au travers de la convention ci-annexée.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal,
Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : autorise Madame la Maire à signer ladite convention

Article 2 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

N°18-12 : ACQUISITIONS FONCIERES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA REPUBLIQUE

RAPPORTEUR : Stéphane CREMILLIEUX

Le rapporteur expose que la Commune a souhaité réaménager l'avenue de la République dans son tronçon situé entre le carrefour des rues de Crussol/Alexandre Dumas et le carrefour des rues Jean Moulin et Henri Dunant.

L'objectif principal de cet aménagement est la sécurisation des usagers et induit la création de voies à mobilité douce de part et d'autre de la chaussée

Dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire d'acquérir les parcelles suivantes, au prix de 20 € le m² :

| Parcelle | Surface approximative à acquérir | Appartenant |
|----------|----------------------------------|---------------------|
| AA n° 39 | 106 m ² | BRICORAMA |
| AA n° 41 | 96 m ² | BRICORAMA |
| AA n° 48 | 95 m ² | LE FOURNIL DE NELLY |

Il est donc proposé au conseil municipal d'entériner ces acquisitions de terrain afin de permettre l'exécution des actes authentiques.

DÉLIBÉRATION :

Article 1^{er} : approuve l'acquisition des parcelles de terrain ci-dessous, au prix de 20 € le m²

| Parcelle | Surface approximative à acquérir | Appartenant |
|----------|----------------------------------|---------------------|
| AA n° 39 | 106 m ² | BRICORAMA |
| AA n° 41 | 96 m ² | BRICORAMA |
| AA n° 48 | 95 m ² | LE FOURNIL DE NELLY |

Article 2 : autorise Madame la Maire à signer les actes notariés s'y rapportant.

Article 3 : dit que les dépenses sont inscrites en tant que de besoin au Budget de la commune.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

N°18-13 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RAPPORTEUR : Bernard GOUNON

Le rapporteur rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces dispositions imposent au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal,
 VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,
 VU le rapport joint,
 VU l'avis de la Commission des Finances en date du 09/02/2018,
 Le Rapporteur entendu,
 Après en avoir délibéré,

Article Unique : Le Conseil Municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Marc CONSOLA prend la parole et explique qu'arrivant au dernier tiers de ce mandat le Rapport d'Orientation Budgétaire est une figure imposée qui sert de jalon. Il souhaite réitérer les axes majeurs qui ont permis d'être vigilants et critiques depuis deux mandats.

Il énonce que ces axes sont au nombre de trois et la récurrence de ses interventions au sein de ce conseil ont permis de faire avancer leurs idées dans l'intérêt général des concitoyens.

Le premier axe est et était la fin des emprunts toxiques. Ce dossier est en voie de règlement.

Le second axe concerne la mise ne place de loyers dits sociaux. Prférant l'aide financière auprès de bailleurs, dans cette logique, plutôt que de payer 200.000 € par an de pénalités. Il y a un accompagnement de la création de loyers conventionnés. Il précise que son groupe souhaite rester critique mais qu'il sait aussi encourager.

Le troisième axe est celui de la maintenance des investissements. Si ces derniers étaient surdimensionnés, il y a quelques années, ce qui a conduit à un fort endettement, le maintien en l'état de ces bâtiments est primordial.

Il utilise cette tribune pour se prononcer sur la politique du gouvernement qui a un impact direct sur la politique locale.

Son groupe est fortement opposé à la suppression des emplois publics, autant dans l'administration d'État que dans les collectivités locales. Le tout privé n'est pas une option valable. Il donne l'exemple du Royaume-Uni dans les années 80 qui a montré les conclusions de cette politique. Les concitoyens ont besoin d'avoir une fonction publique de qualité afin d'avoir un service de qualité.

Le groupe est aussi fortement opposé à la diminution des dotations globales aux collectivités publiques : « Il y a d'autres façons de faire des économies. Sachant que si le montant de la taxe d'habitation sera compensé cette année, il y a de forte chance ou malchance qu'il ne le soit pas par la suite. »

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est celui de la majorité et il en prend acte. Le seul commentaire fait sera la prise en compte, à l'avenir et à plus long terme, des diminutions annoncées.

Il précise que faisant partie de la soi-disant vieille société, son groupe s'est toujours battu afin que personne ne reste sur le bord de la route et c'est ce combat qui a animé ces deux mandats.

Madame la Maire prend à son tour la parole et annonce que la majorité ne sera pas celle qui laissera les gens au bord de la route.

Elle explique que le Rapport d'Orientation Budgétaire est un véritable outil de pilotage politique qui définit la stratégie financière et la politique d'investissement de la commune pour l'année à venir malgré un contexte budgétaire contraint et périlleux même s'il y a une stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement cette année.

La majorité a une volonté de maintenir un niveau d'investissements ambitieux et réaliste. En effet, il y a un souhait véritable de préserver et valoriser le cadre de vie de Guilherand-Granges par exemple avec la mise en œuvre de la seconde phase de l'avenue de la République, d'assurer la tranquillité publique, avec le déploiement de la vidéoprotection, et enfin pour privilégier le bien vivre la majorité va continuer sa politique de mise en accessibilité des lieux publics et maintiendra ses efforts financiers envers le tissu associatif.

Pour le budget 2018, elle annonce 4 piliers. D'abord la poursuite de la politique de désendettement depuis 2013 avec une diminution de 20% de la dette par rapport à 2010. Par ailleurs, il n'a eu aucune augmentation de la fiscalité depuis plusieurs années. Ensuite, il y a eu une maîtrise des dépenses de fonctionnement par la rationalisation des achats et des charges au personnel notamment grâce à la mutualisation des services supports comme la DG, les RH ou les finances avec la CCRC et à une gestion rigoureuse des remplacements temporaires et des départs à la retraite. Pour finir, la recherche de financements extérieurs a permis une gestion responsable de l'argent public, En s'appuyant sur la CCRC qui dans le cadre de ses compétences a réalisé la rénovation de la médiathèque et contribué au financement des travaux de l'avenue de la République. Un partenariat solide s'est noué avec la Région qui n'a jamais autant investi à Guilherand-Granges. En effet, dans le cadre du pacte régional pour l'Ardèche, la commune va bénéficier de 2.5 millions d'euros de subventions régionales afin de financer l'opération cœur de ville qui regroupe la rénovation de l'Agora, l'aménagement de l'avenue de la République et les investissements de voirie rendus nécessaires par l'opération de requalification de la Bonneterie Cévenole. Madame la Maire remercie vivement la Région Rhône-Alpes.

Par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

Madame Gaucher a fait lecture d'un parrainage civil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h37

La Maire certifie que le Conseil a été régulièrement convoqué le 20/02/2018

Le Secrétaire de Séance,

Les Membres présents,

**La Maire,
Sylvie GAUCHER**